

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/06/2015

Réception par le Prefet : 16/06/2015

Publication : 19/06/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-6-10-5

Séance du vendredi 12 juin 2015

MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION SUR LA RÉGION MULHOUSIENNE 2015-2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatifs au Revenu de Solidarité Active,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU le Programme Départemental d'Insertion adopté par délibération du Conseil Général n° CG 2009-5-4-4 du 10 décembre 2009, pour les années 2010/2012 et reconduit pour les années 2013/2015,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CP-2015-4-10-2 du 24 avril 2015 relative à l'appel à projets pour la mise en oeuvre de la politique départementale d'insertion 2015,

- VU les conventions de partenariat dans le cadre de la politique d'insertion sur le pays de la région mulhousienne signées les 6 septembre 2010 et 5 avril 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

approuve la convention de partenariat 2015-2016 avec la Maison de l'emploi et de la formation du pays de la région mulhousienne dans le cadre de la politique départementale d'insertion, jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté
voix contre
abstentions